

ROB 2023



Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville et qui précise les orientations souhaitées dans le cadre des budgets à venir.

Objectifs du DOB :

- ✓ Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité.
- ✓ Informer sur la situation financière de celle-ci.

Dispositions légales : contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).

Addendum au document Rapport d'orientation budgétaire affaire n° 2 du conseil municipal du 12/12/2022

A la date des commissions préparatoire, 30 novembre et 5 décembre 2022 les arbitrages du gouvernement sur le Projet de Lois de Finances 2023 n'étaient pas encore connus. Le 9 décembre 2022 le gouvernement a engagé sa responsabilité via l'article 49.3 ainsi que le 11 décembre. En conséquence et pour en tenir compte, il y a lieu d'actualiser les prévisions indiquées dans le rapport d'orientation de la ville de Grabels en fonctions de ces derniers arbitrages et du texte final qui à été adopté de manière définitive le 13 décembre, soit après la tenue de notre conseil municipal.

Ces modifications, sont de nature à améliorer significativement les ressources de la commune en 2023. En effet le plafonnement de l'augmentation des taxes foncières à 4.5% proposé par la commission des finances n'a finalement pas été retenu. Aussi nous devrions voir des recettes de fiscalité en hausse de plus de 300 000 €. De la même manière un montant de plus 25 000 € est dû à la suppression de l'écrêtement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et au nouveau calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

De plus à la page des recettes d'investissement (page numérotée 33) du ROB, le Débat d'Orientation Budgétaire à permis de mettre en lumière une erreur matérielle sur le document. Celui-ci n'affichait pas les recettes R13 d'investissement. Le tableau ci-dessous complète les chiffres effacés du document et sont ceux à prendre en compte.

Colonne1	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023
Dont FCTVA (R10222)	287 293 €	74 509 €	50 105 €	180 000 €
Taxe d'aménagement (R10226)	€	193 148 €	125 814 €	165 000 €
Subventions d'investissement reçues (R13)	€	600 000 €	- €	1 460 000 €
Autres immobilisations (R21+R22+ R23)	69 234 €	- €	101 236 €	25 000 €
...Autres recettes d'investissement hors emprunts	145 030 €	1 €	39 656 €	13 500 €
Excédent de fonctionnement capitalisés (R1068)	1 865 723 €	1 387 713 €	1 976 915 €	1 779 000 €
Emprunt (R16)	- €	€	999 000 €	2 400 000 €

Fait à Grabels le 13/12/2022

Le Maire

René Revol

PLF 2023 : Orientations Générales

Le projet de loi de finances (PLF) 2023 s'inscrit dans un contexte particulier, dû notamment à la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie. Selon les premières estimations, la hausse de la **TVA nationale** attendue est de **9,6 %** et les prévisions de **croissance** de **2,7 %** en 2022 et de **1 %** en 2023. L'**inflation** prévue par le gouvernement est de **5,3 %** en 2022 et de **4,2 %** en 2023.

Le PLF 2023 augure une évolution des **prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat** au profit des collectivités territoriales : à périmètre constant ils devraient, en 2023, progresser de **672 millions d'euros** par rapport à 2022.

L'indice des prix à la consommation en novembre 2022 est estimée à **+6,8 %**, cependant, une limite de **+3,5 % de revalorisation des bases fiscales** serait adoptée, considérant qu'une hausse supérieure serait difficilement soutenable pour le contribuable.

LES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES SONT COMPOSEES DE QUATRE AXES MAJEURS :

La suppression de la CVAE, la répartition de la DGF, la prolongation du filet de sécurité énergétique et le report de la réactualisation des valeurs locatives :

- La **suppression de la CVAE**, initialement prévue sur une année, se fera désormais en deux années et par étape. En 2023, la cotisation due sera diminuée de moitié. En 2024, la CVAE aura été supprimée entièrement. Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de CVAE, et celles bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE obtiendront une compensation à l'euro près à travers une fraction de TVA. Le montant de la compensation sera calculé sur la base des exercices de 2020 à 2023.
- La **répartition de la DGF**, il est important de distinguer la DGF allouée aux départements de la DGF allouée aux communes et aux intercommunalités. Le montant de la DGF allouée aux départements devrait chuter, car de nouveaux départements (Ariège, Meurthe-et-Moselle, Haute- Vienne et Guadeloupe) entreraient dans l'expérimentation de la recentralisation du RSA.
Le montant de la DGF allouée aux communes et aux intercommunalités devrait augmenter de 320 millions d'euros. Précisément, la **DSU** serait majorée de **90 millions** d'euros, la **DSR** de **200 millions** d'euros et la dotation d'intercommunalité de **30 millions** d'euros. Il s'agit ici d'une augmentation externe, d'un transfert de l'Etat qui ne provient pas d'un écrêtement de la dotation forfaitaire.
- L'article 14 du PLF 2023 **prévoit le prolongement du filet de sécurité énergétique** à hauteur de **1 milliard d'euros**. Pour pouvoir en bénéficier, il faudra répondre à plusieurs critères cumulatifs :

- Avoir un taux d'épargne brute représentant au moins 22 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Respecter un potentiel financier par habitant (pour les communes) ou potentiel fiscal par habitant (pour les EPCI) inférieur à deux fois le potentiel de la strate.
- Enregistrer au compte administratif 2022 une baisse de plus de 25 % de l'épargne brute par rapport au compte administratif 2021. Cette baisse doit être issue principalement de la majoration des dépenses de personnel et des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.

Cette dotation sera composée de 50 % de la hausse des dépenses de personnel et de 70 % de la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires.

Les communes et groupements anticipant, à la fin de l'exercice 2022, une baisse d'épargne brute de plus de 25 %, pourront bénéficier, s'ils le demandent, d'un acompte versé sur le fondement d'une estimation de leur situation financière.

- La **réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels**, un report de deux ans est prévu. Initialement planifiée pour 2023, elle s'appliquera en 2025 à partir de la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédentes. Une réflexion sur les coefficients de localisation va être menée, ainsi que sur les modalités de recueil des loyers, afin que le nombre de données soit plus élevé et donc plus représentatif. En parallèle, l'actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation va aussi être reportée, afin de tenir compte du décalage de la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels.

LES MESURES COMPLEMENTAIRES SERONT PRINCIPALEMENT AXEES SUR L'ENERGIE ET L'ECOLOGIE.

- La **fiscalité locale** sera adaptée aux exigences de la transition énergétique, notamment avec l'actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale. Ces derniers concernent les modes de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe d'aménagement et des valeurs forfaitaires applicables aux aires de stationnement.
- La **création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires**, aussi appelé « **fonds vert** », doté de 1,5 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et de 375 millions d'euros de crédits de paiement pour 2023.
- Le **montant de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités** rurales sera réhaussé de 5,7 millions d'euros, pour atteindre un total de 30 millions d'euros en 2023.

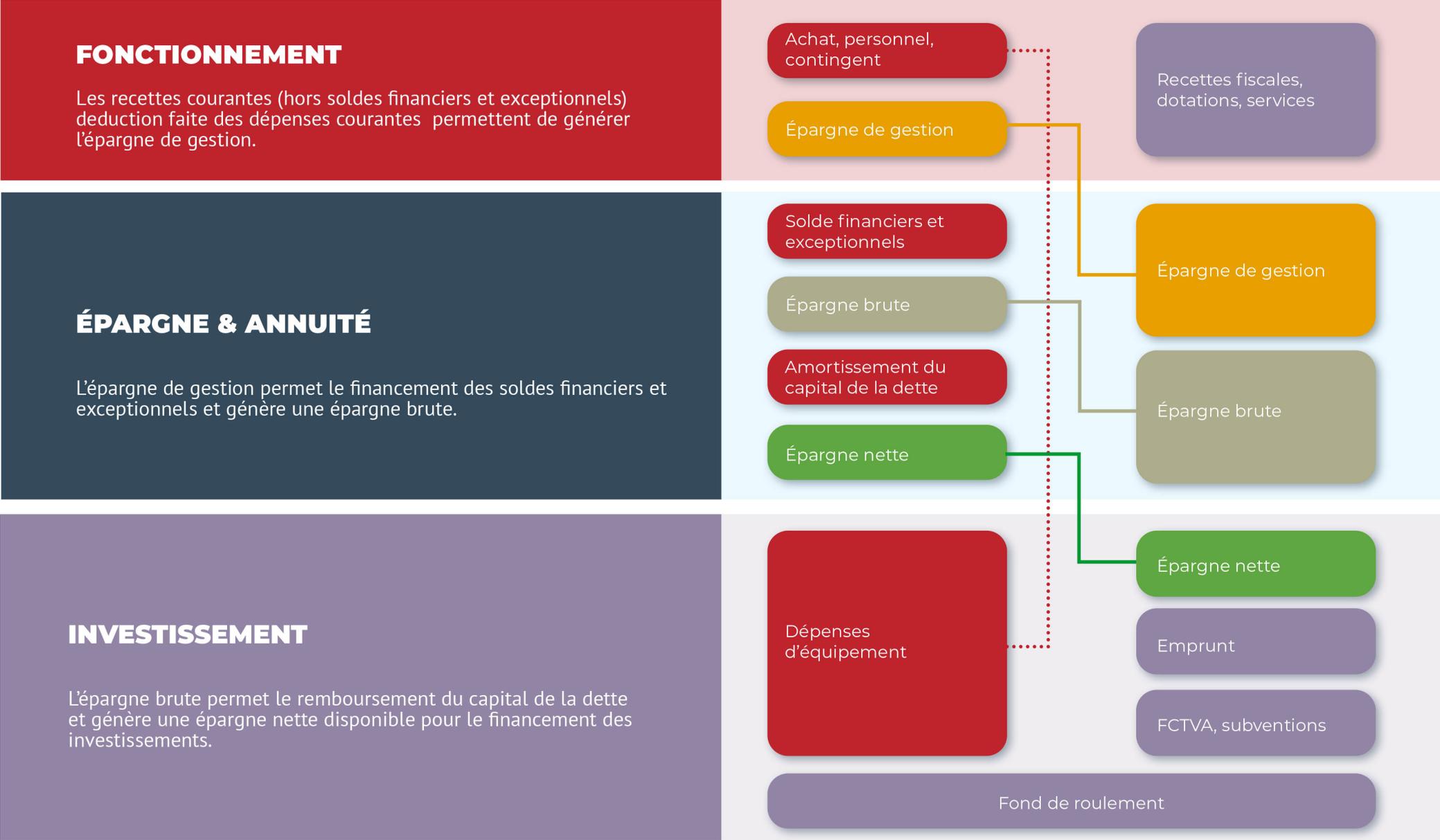
L'enveloppe du soutien de fin d'année aux collectivités en déséquilibre qui ont fait l'objet d'un redressement à la suite du passage de la CRC est multipliée par cinq, et s'élève donc à 2 millions d'euros pour 2023.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Pour cette année 2023 notre commune fait le choix fort de ne pas céder au catastrophisme ambiant. Rappelons que les collectivités locales assurent plus de 75% de l'investissement public en France, on ne saurait donc céder aux sirènes de la rigueur et accroître plus encore l'abîme. Bien au contraire, nous souhaitons appliquer notre programme et faire de la transition écologique le moteur de tous nos investissements comme de notre fonctionnement ordinaire. Au quotidien les économies seront de mises, mais n'empêcheront pas un service public de qualité. La hausse des coûts de la restauration scolaire sera en partie absorbée par le budget courant de la collectivité. Notre budget de fonctionnement étant fortement impacté par l'inflation des matières premières, des choix forts seront pris cette année pour nous permettre de n'être plus dépendant des aléas des marchés de l'énergie. Ainsi la rénovation thermique de l'école J. Delteil sera notre investissement majeur. Parallèlement, nous souhaitons que le projet de Théâtre de poche aboutisse afin que la culture reste aussi le moteur d'attractivité de notre commune. Cet équipement essentiel pour que le tissu associatif et les professionnels de la culture y trouvent un écrin pour des répétitions, des projections ou des conférences. La végétalisation des places Jean Jaurès et Pablo Neruda seront les « oasis de fraîcheur » et de biodiversité que les grabellois-es attendent. Débuté en 2022, le renouvellement des moyens de mobilité des services vers du plus énergétiquement vertueux se poursuivra en 2023. Nos supports de communication seront modernisés : finis les panneaux lumineux et bienvenue à un site internet plus participatif ainsi qu'à un affichage plus performant. Le bâtiment des

services techniques sera également équipé de panneaux photovoltaïques pour tendre vers l'autoconsommation avec un objectif de couverture à 100% des besoins de la collectivité à terme. Les sportifs ne sont pas oubliés et le Stade Serge Oltra verra son revêtement et son lestage révolutionnés par un dispositif beaucoup plus écologique. La poursuite du développement de la vidéoprotection débuté en 2022 fera aussi partie de nos investissements en 2023. Nous chercherons au maximum à mobiliser les financements que les institutions partenaires peuvent proposer. Aussi nous attendons beaucoup des annonces gouvernementales sur la végétalisation des places publiques, sur la rénovation des bourg centre et sur le soutien aux collectivités qui investissent pour la croissance verte. La Région Occitanie fait également des annonces en ce sens. A ces acteurs majeurs pour le développement des territoires nous disons, « CHICHE », ici à Grabels nous sommes prêts. La métropole sera aussi très présente dans notre commune cette année. La place Jean Jaurès, la reprise de la rue de la Valsière seront les chantiers principaux. Mais surtout dès 2023 s'engagera la première tranche des travaux du PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations). Ils débiteront par les travaux sur le Rieumassel. Ainsi moins de 10 ans après les inondations de 2014 notre commune sera encore plus protectrice pour ses habitants contre les risques naturels. Vous l'aurez compris, notre rapport d'orientation budgétaire anticipe le débat que nous aurons dans le premier trimestre de 2023 sur l'adoption de notre Plan d'Action Communal Climatique.



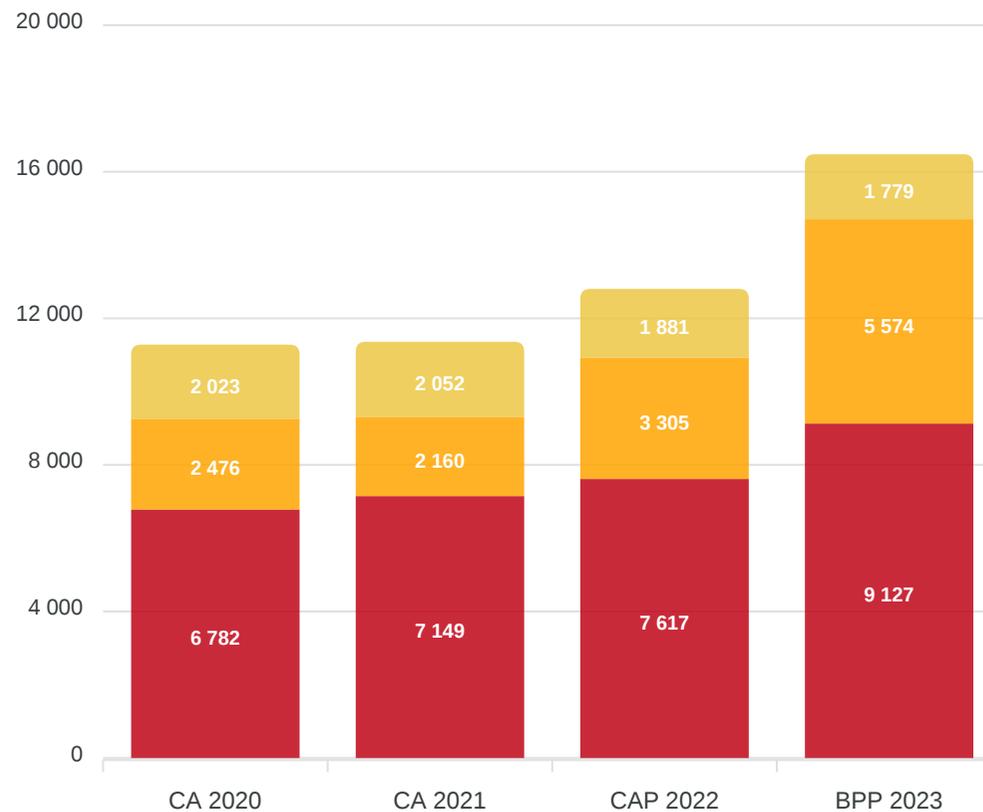
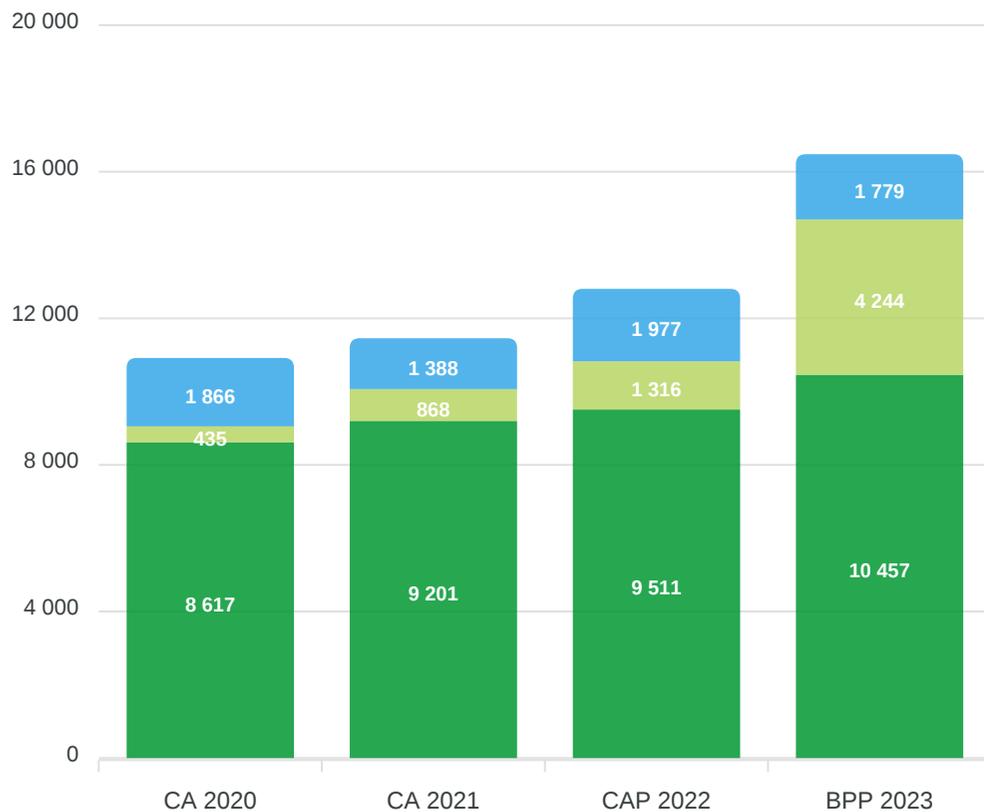
VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	8 550,2	9 200,8	9 510,8	10 456,6	+6,94 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	8 386,2	9 152,6	9 388,3	10 376,6	+7,36 %
dont fiscalité directe locale (R731)	5 848,7	5 826,9	6 168,0	6 420,0	+3,16 %
dont dotations & participations (R74)	1 379,3	1 755,3	1 701,0	2 395,0	+20,19 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	6 781,9	7 148,6	7 616,9	9 126,6	+10,40 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	6 191,7	6 765,0	7 282,5	8 261,6	+10,09 %
dont dépenses de personnel (D012)	4 341,4	4 671,2	4 874,5	5 306,7	+6,92 %
ÉPARGNE DE GESTION	2 194,5	2 387,7	2 105,8	2 115,0	-1,22 %
Frais financiers	416,2	367,4	330,3	310,0	-9,35 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-10,1	32,0	118,5	-475,0	+261,33 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	1 768,3	2 052,2	1 894,0	1 330,0	-9,06 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 852,3	2 164,5	1 994,0	1 460,0	-7,63 %
Amortissement du capital de la dette	1 534,9	1 369,2	1 429,8	1 405,9	-2,88 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	233,4	683,0	464,1	-75,9	-
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	317,4	795,3	564,1	54,1	-44,57 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	941,2	791,1	1 875,6	4 167,6	+64,21 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	501,6	867,7	293,8	1 830,0	+53,95 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	999,0	2 400,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	-157,7	-664,0	95,6	0,0	-100,00 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	-364,0	95,6	-23,0	-13,5	-66,65 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	16 241,0	14 706,1	13 336,9	13 336,9	-6,36 %

GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en k€

Dépenses en k€



■ Recettes de fonctionnement ■ Recettes d'investissement (hors GAD*) ■ Excédent

■ Dépenses de fonctionnement ■ Dépenses d'investissement (hors GAD*) ■ Déficit

Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

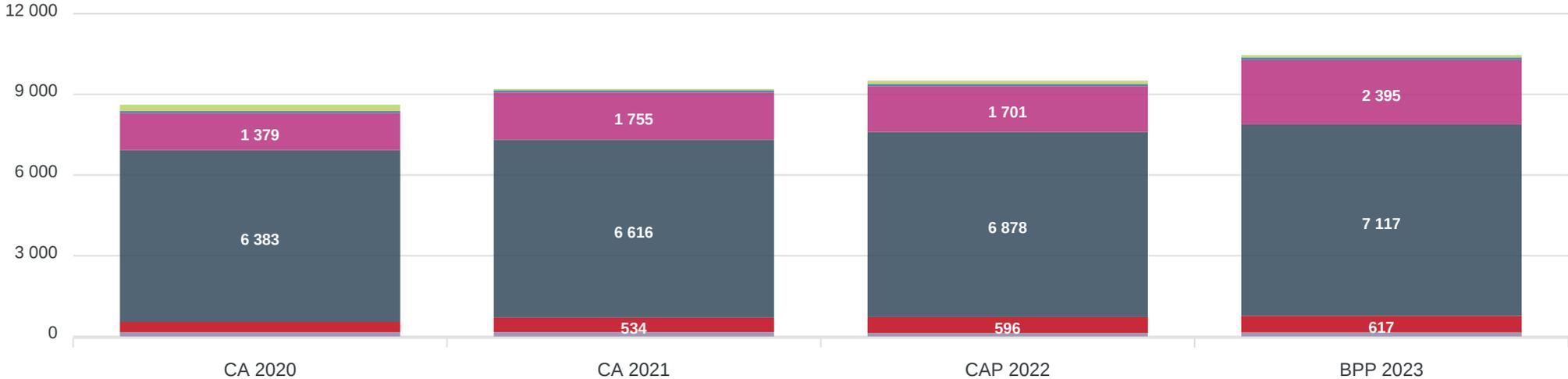
COMMENTAIRES

Les principales ressources de la collectivité sont les impôts et taxes. Malgré la suppression de la taxe d'habitation, les recettes issues des impôts et taxes sont en hausses de plus de 4.5 % par rapport à l'année 2022. Compte tenu du fait que notre majorité a refusé d'accroître les taux d'impositions, cette augmentation s'explique par l'élargissement de l'assiette des ménages assujettis à la taxe foncière sur notre commune. Si l'indice des prix à la consommation en novembre 2022 est estimée à +6,8 %, l'Etat a toutefois fixé une limite de +3,5 % de revalorisation des bases fiscales. Les prestations CAF devraient être sensiblement les mêmes qu'en 2022 et avoisineront le million d'euro. Les dotations de l'État n'étant pas indexées sur l'inflation, elles seront certainement similaires à celle de l'année précédente comme s'y est engagée la première ministre lors du congrès des maires. 400 000€ euros soit toujours moins de 50€ par habitant à Grabels, ce qui est largement inférieur à la moyenne départementale. Les produits de services seront également en légère hausse cette année, du fait d'une revalorisation de certaines prestations communales notamment la mise à disposition des salles communales intégrant une hausse du coût de l'énergie. Globalement, nos recettes de fonctionnement sont en hausse 3.85% en comparaison à 2019 principalement dues aux recettes fiscales.

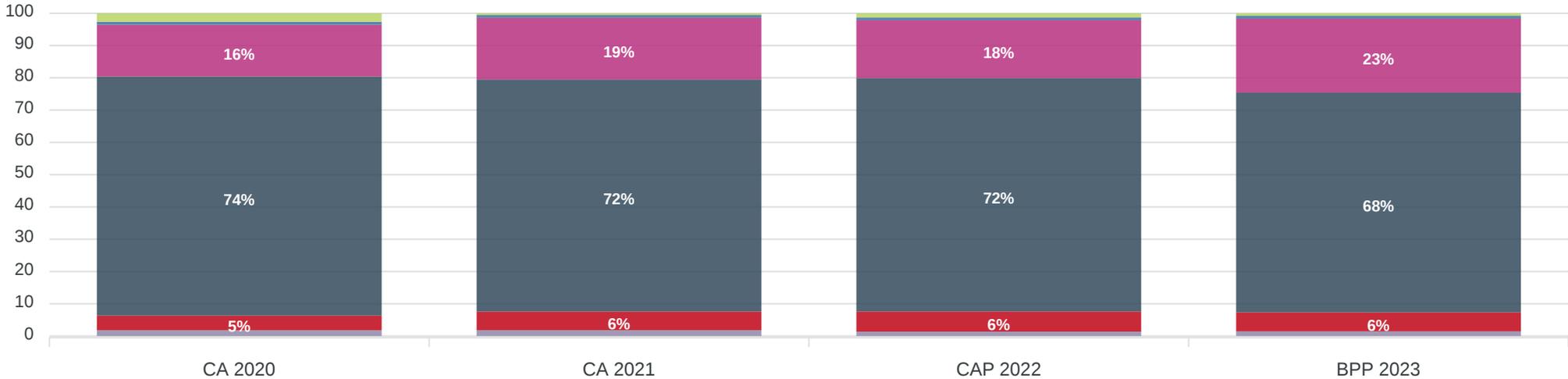
	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023	Évol.
Atténuation charges	153,3 k€	164,1 k€	128,0 k€	150,0 k€	-0,7 %
Produits et services	392,2 k€	534,2 k€	596,0 k€	617,0 k€	+16,3 %
Impôts et taxes	6 382,8 k€	6 615,7 k€	6 878,3 k€	7 117,0 k€	+3,7 %
Dotations et participations	1 379,3 k€	1 755,3 k€	1 701,0 k€	2 395,0 k€	+20,2 %
Autres produits	78,7 k€	83,4 k€	85,0 k€	97,6 k€	+7,5 %
Produits financiers	9,2 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
Produits exceptionnels	221,2 k€	48,2 k€	122,5 k€	80,0 k€	-28,7 %
Autre recettes	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-



Recettes réelles de fonctionnement en k€



Recettes réelles de fonctionnement en base 100



- Atténuation charges
- Produits et services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Autre recettes

PRODUITS DES SERVICES

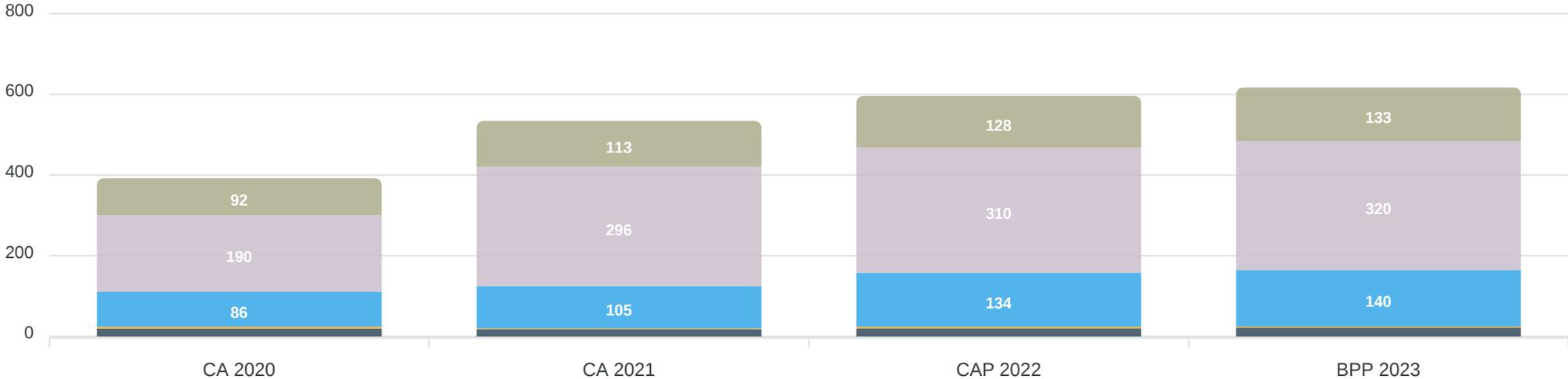
COMMENTAIRES

Cette année 2022, les prestations facturées aux utilisateurs des services de la commune devraient se stabiliser autour de 566 000 euros. Cette hausse est principalement due à deux facteurs. En 2021, l'année a été marquée par des périodes où le covid 19 nous a conduit à fermer la restauration scolaire et l'accueil de loisirs, ce qui ne fut pas le cas en 2022. Ensuite, une meilleure occupation de la crèche a permis de percevoir plus de recettes sur cette section. Pour 2023 nous souhaitons maintenir le cap. Aux vues de l'inflation galopante sur les produits alimentaires, notre prestataire de restauration scolaire nous a déjà fait savoir qu'il serait en difficulté s'il n'applique pas une hausse de ses tarifs. De plus, nous sommes contraints de relancer notre marché sur la restauration scolaire pour le 2ème semestre 2023. Sans nul doute cela aboutira à une hausse de ce service impacté également par le coût de l'énergie. L'inflation sur les produits alimentaires est bien supérieure à l'inflation moyenne (13% pour les pâtes, 16% sur le beurre ou encore 15% sur les carottes). Notre objectif, est de poursuivre néanmoins malgré ce contexte, une alimentation saine en circuit local. La commune ne pourra toutefois pas absorber cette hausse sans un dialogue avec les représentants des parents d'élèves vers une revalorisation des tarifications de la restauration scolaire. Rappelons que le repas coûte actuellement entre 1.10€ et 5.20€ en fonction du quotient familial, pour un coût de plus de 9.5€ pour la commune. Enfin, nous souhaitons impliquer tous les utilisateurs des structures municipales dans la bataille pour les économies d'énergies. Ainsi nous proposons aux associations de financer leur consommation énergétique des locaux qu'elles occupent, comme nous revoyons la tarification des mises à dispositions de salles en intégrant l'augmentation du cout de l'énergie.

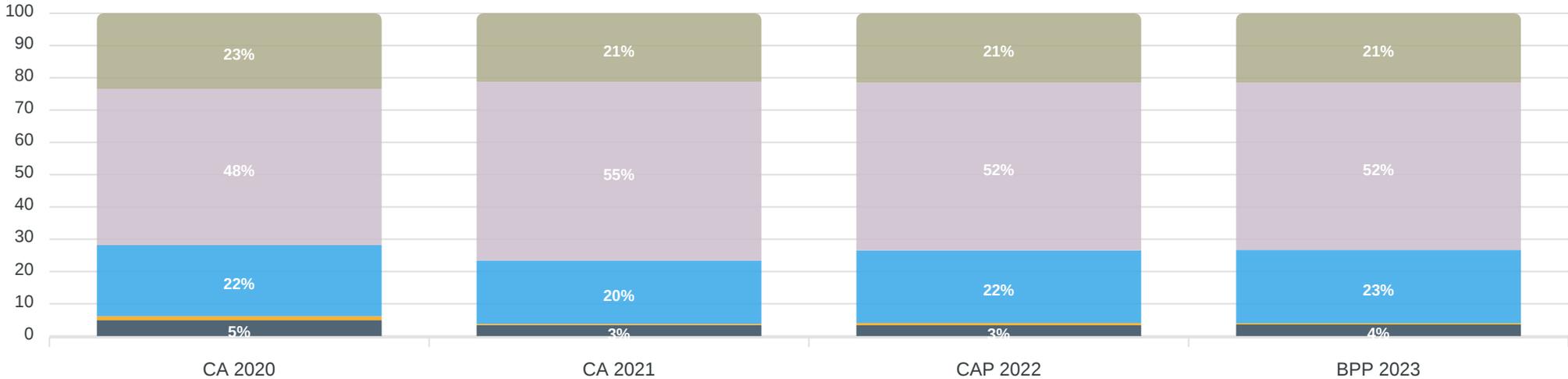
	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023	Évol.
Vente de produits finis	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Vente de récoltes	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Redevance domaine public	19,4 k€	18,1 k€	20,0 k€	22,0 k€	+4,3 %
Travaux	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations OM	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Pestations culturelles	4,6 k€	1,9 k€	4,0 k€	2,5 k€	-18,2 %
Pestations sportives	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Pestations sociales	86,5 k€	104,9 k€	134,0 k€	140,0 k€	+17,4 %
Pestations scolaires	190,0 k€	295,7 k€	310,0 k€	320,0 k€	+19,0 %
Autres	91,7 k€	113,5 k€	128,0 k€	132,5 k€	+13,1 %



Produits des services en k€



Produits des services en base 100



- Vente de produits finis
- Vente de récoltes
- Redevance domaine public
- Travaux
- Prestations OM
- Prestations culturelles
- Prestations sportives
- Prestations sociales
- Prestations scolaires
- Autres

IMPÔTS ET TAXES

COMMENTAIRES

Rappelons que depuis la fin de la taxe d'habitation, très regrettable, seuls les contribuables assujettis à la taxe foncière ont un lien fiscal direct avec la commune et en quelque sorte avec le plus petit échelon essentiel de la république. 2023 sera une nouvelle année sans hausse de la part communale des impôts pour les propriétaires grabellois. En effet, nous ne prévoyons pas d'augmenter la taxe foncière cette année encore. Nous souhaitons fermement tenir cet engagement pris devant les grabelloises et les grabellois en 2020. Les conjonctures nationales et internationales ne nous aident pourtant pas dans cette promesse. Les ressources des communes se réduisent : DGF stabilisée après une baisse significative, les hausses d'impôts fonciers limités à 3.5% par l'Etat alors que l'inflation est de près de 7%. Cependant nos dépenses de fonctionnement sont soumises à l'inflation comme pour l'ensemble des Français, le bouclier tarifaire de l'énergie en moins pour les communes. La fin de la taxe d'habitation, si elle apparait comme un gain de pouvoir d'achat pour les foyers français, pénalise cependant l'autonomie financière des communes. Ainsi alors que notre population augmente, comme dans la majeure partie des communes de notre département, la compensation prévue par l'Etat, n'est pas indexée, elle, sur cette croissance démographique et sur les besoins croissants des services. Les bases nationales plafonnées à 3.5% et l'élargissement de notre assiette de contribuables nous conduisent à prévoir une hausse de 4.5% pour 2023 des recettes d'impôts et taxes.

	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023	Évol.
Contributions directes	5 848,7 k€	5 826,9 k€	6 168,0 k€	6 420,0 k€	+3,2 %
Autres impôts	23,1 k€	8,0 k€	25,0 k€	25,0 k€	+2,7 %
AC + DSC	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Autre fiscalité reversée	103,9 k€	112,3 k€	112,0 k€	115,0 k€	+3,4 %
Taxes liées domaine	0,8 k€	1,3 k€	3,3 k€	0,0 k€	-100,0 %
Taxes liées urbanisme & environnement	35,6 k€	36,4 k€	40,0 k€	37,0 k€	+1,3 %
Taxes liées à la P°	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Taxes liées services	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres impôts et taxes autres	370,7 k€	630,7 k€	530,0 k€	520,0 k€	+11,9 %



Impôts et taxes en k€



Impôts et taxes en base 100



- Contributions directes
- Autres impôts
- AC + DSC
- Autre fiscalité reversée
- Taxes liées domaine
- Taxes liées urbanisme & environnement
- Taxes liées à la P°
- Taxes liées services
- Autres impôts et taxes autres

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

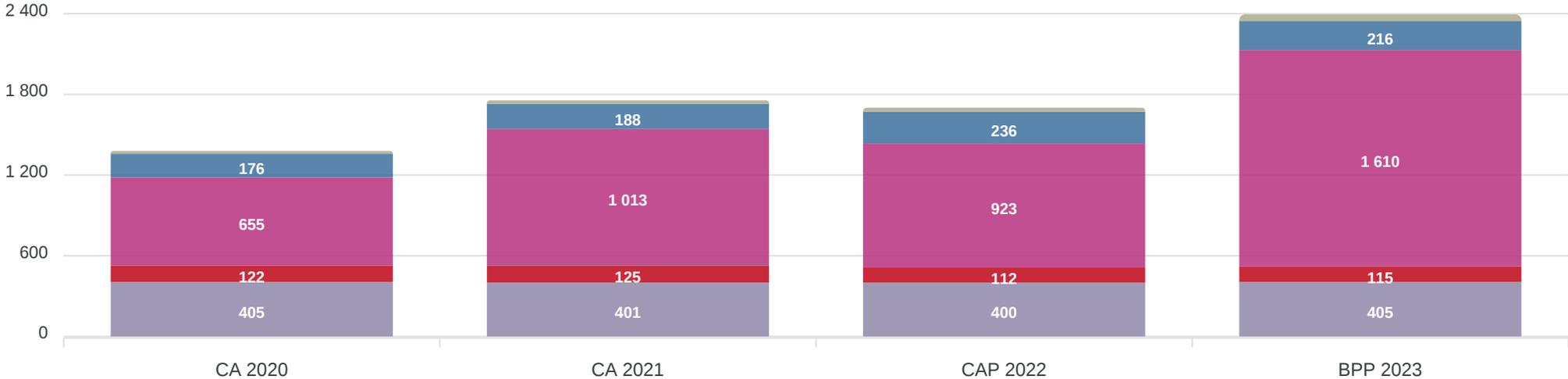
COMMENTAIRES

2022 est dans la même tendance que les années précédentes. Nos recettes liées à la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF sera d'un montant de plus du double que celui de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État. Ces deux dernières devraient s'établir à 950 000 € pour la CTG et 405 000€ pour la DGF. La Première Ministre annonçant une stabilisation de la DGF pour l'année 2023, nous ne nous attendons pas à avoir de bonnes surprises de ce côté-là. L'évolution démographique de notre commune, et notamment pour les plus jeunes amène à prévoir une stabilisation des dotations de la CAF dans le cadre de la CTG. Nous trouvons également dans les dotations 2023, le report du versement de l'Agence Française de Développement, que nous n'avons pas perçu en 2022 d'un montant de 600 000€ pour le projet d'adduction d'eau potable à Abalak. Les Dotations de Solidarité Rurale et Urbaine, reversées par l'État et la métropole se stabilisent maintenant et depuis quelques années autour de 120 000€.

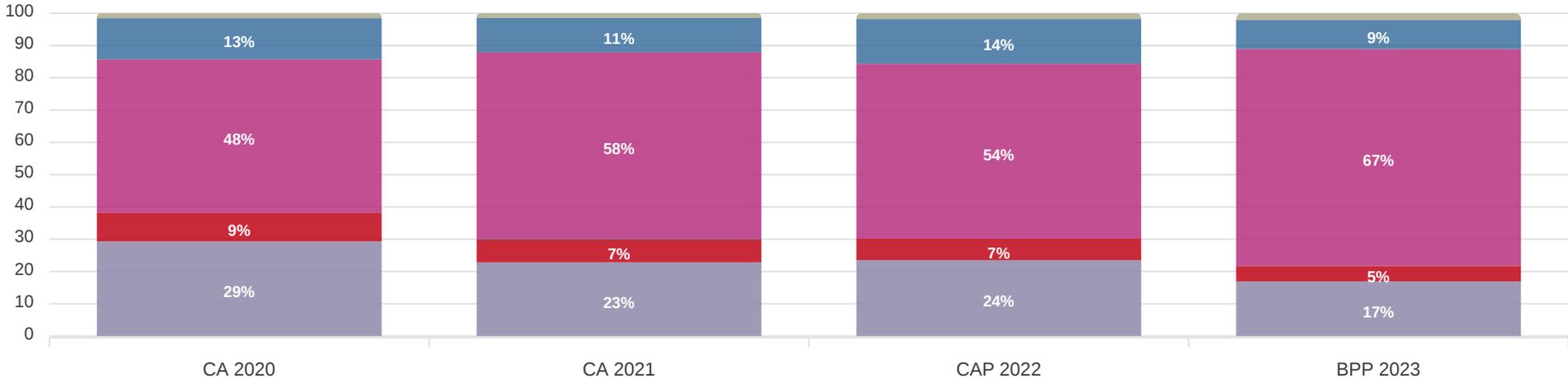
	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023	Évol.
Dotations forfaitaire	404,7 k€	401,1 k€	400,0 k€	405,0 k€	0,0 %
DSR + DSU	122,3 k€	124,6 k€	112,2 k€	115,0 k€	-2,0 %
FCTVA	0,0 k€	3,2 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Participations	655,3 k€	1 013,3 k€	922,7 k€	1 610,0 k€	+34,9 %
Compensations	176,2 k€	188,2 k€	236,0 k€	216,0 k€	+7,0 %
Autres	20,8 k€	25,0 k€	30,0 k€	49,0 k€	+33,1 %



Dotations et participations en k€



Dotations et participations en base 100



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

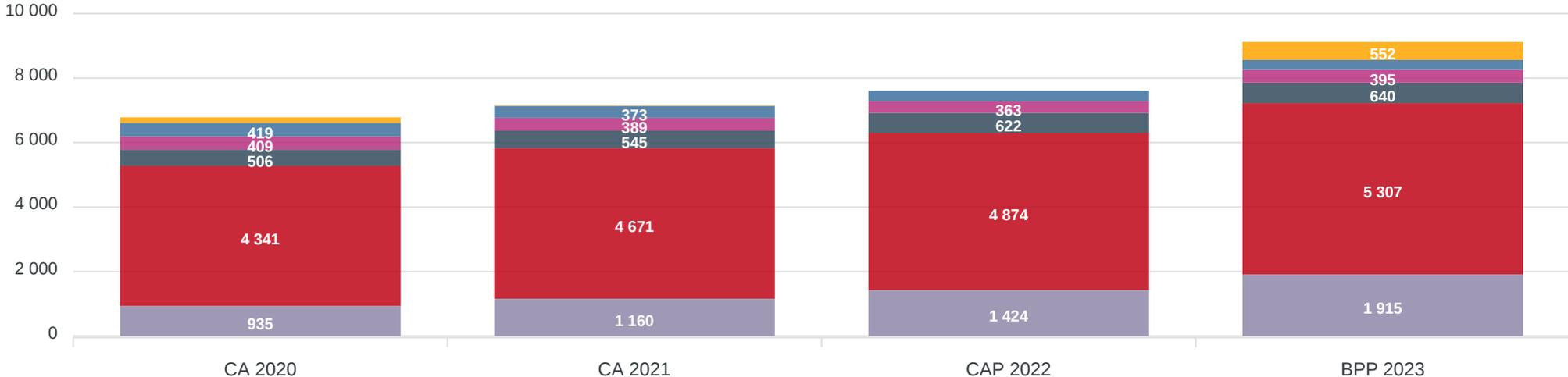
COMMENTAIRES

Comme toutes les collectivités territoriales, la commune de Grabels subit de plein fouet l'augmentation du coût de l'énergie. Aussi nos dépenses de combustibles, carburants et électricité depuis ces 5 dernières années (2020 exclue) se stabilisaient autour des 180 000 €. En 2022, le montant de ces lignes devrait s'élever à 254 500€. Pour 2023, Hérault énergie, opérateur du groupement d'achat, pour une très grande partie des collectivités du département revoit ses prévisions à la hausse. Ainsi, nous a été notifiée une augmentation des coûts de 2.5 fois sur la facture TTC de l'électricité, 2,3 pour le gaz, ce qui se concrétiserait par une hausse de 152% et un montant prévisionnel de 641.000€. Notre commune a décidé de prendre les devants sur ces hausses en adoptant un plan de sobriété qui devrait nous permettre de limiter cette augmentation.

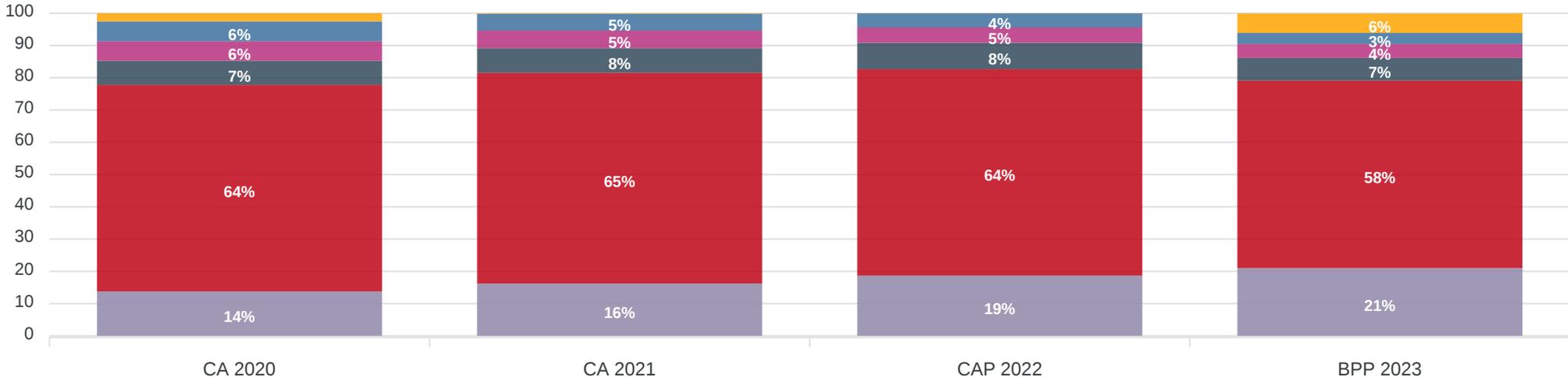
	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023	Évol.
Charges générales	935,3 k€	1 159,5 k€	1 423,9 k€	1 914,9 k€	+27,0 %
Dépenses personnel	4 341,4 k€	4 671,2 k€	4 874,5 k€	5 306,7 k€	+6,9 %
Autres charges	506,3 k€	545,3 k€	621,6 k€	640,0 k€	+8,1 %
Atténuation produits	408,7 k€	388,9 k€	362,6 k€	395,0 k€	-1,1 %
Charges financières	419,1 k€	373,3 k€	332,3 k€	313,0 k€	-9,3 %
Charges exceptionnelles	171,2 k€	10,4 k€	2,0 k€	552,0 k€	+47,7 %
Autres dépenses et imprévues	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	5,0 k€	-



Dépenses réelles de fonctionnement en k€



Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



- Charges générales
- Dépenses personnel
- Autres charges
- Atténuation produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres dépenses et imprévues

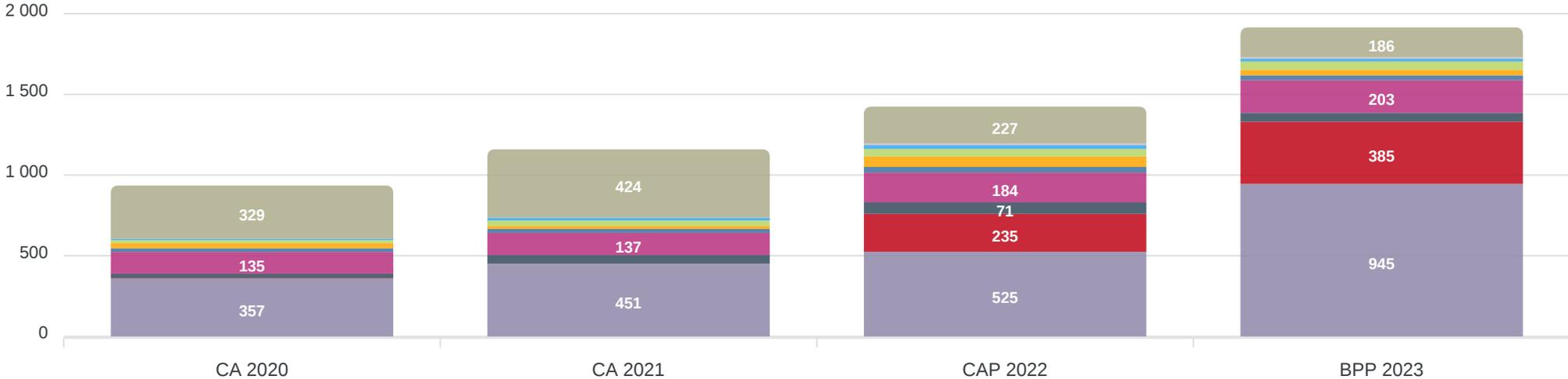
CHARGES GÉNÉRALES

COMMENTAIRES

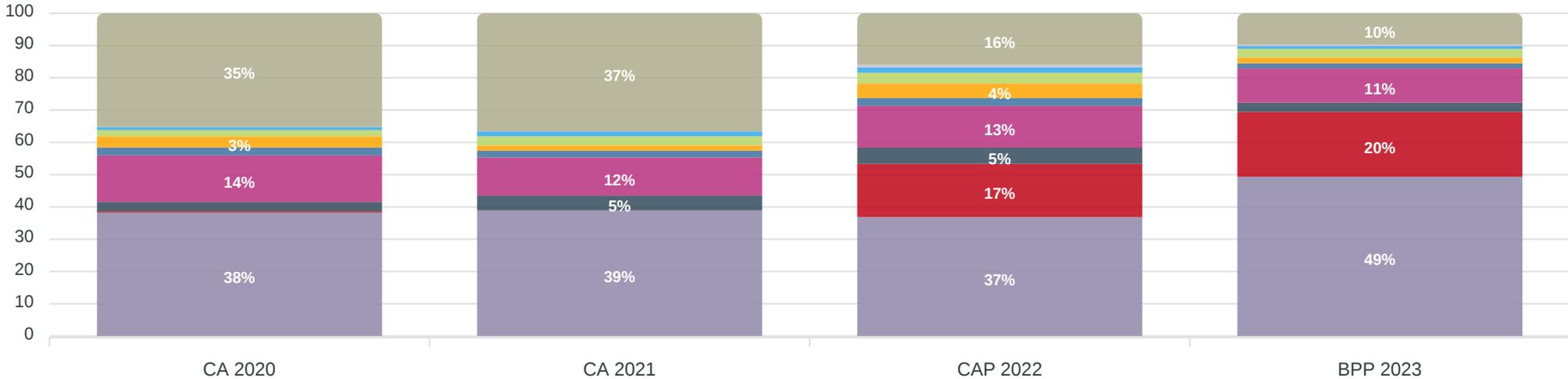
Avec une inflation globale a plus de 6% et des augmentations moyennes de 10% sur les denrées alimentaires, plus de 150% sur l'électricité sans bouclier tarifaire énergétique, nos charges générales explosent. Nous assumerons ce nouveau contexte en nous appuyant sur la résilience de la commune et des citoyens de Grabels, mais sans céder aux sirènes de l'austérité. Une telle attitude étant contreproductive pour assurer la stabilité de l'économie française. Vous l'aurez compris la forte hausse de contrats de prestations est surtout due à la prévision que nous souhaitons faire avant la relance du marché de la restauration scolaire. L'évolution entre 2021 et 2022 des contrats de prestations s'explique par une demande de la trésorerie de mettre la restauration scolaire sur cette ligne alors que l'ancienne trésorerie nous l'imputer sur une autre ligne.

	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023	Évol.
Achats de fournitures	357,5 k€	451,0 k€	524,6 k€	945,2 k€	+38,3 %
Contrat de prestations	3,6 k€	0,5 k€	235,0 k€	385,0 k€	+376,0 %
Locations	27,2 k€	52,7 k€	71,3 k€	54,7 k€	+26,3 %
Entretien	135,2 k€	137,4 k€	184,5 k€	203,0 k€	+14,5 %
Assurance	23,0 k€	24,3 k€	35,0 k€	30,0 k€	+9,3 %
Honoraires	32,5 k€	18,6 k€	64,0 k€	34,5 k€	+2,0 %
Publicité et Relat° Pub	17,7 k€	33,1 k€	47,0 k€	51,1 k€	+42,4 %
Transport	8,8 k€	17,7 k€	24,5 k€	18,0 k€	+26,9 %
Réceptions	0,6 k€	0,7 k€	10,6 k€	7,7 k€	+130,9 %
Autres recettes	329,2 k€	423,5 k€	227,4 k€	185,6 k€	-17,4 %

Charges générales en k€



Charges générales en base 100



- Achats de fournitures
- Contrat de prestations
- Locations
- Entretien
- Assurance
- Honoraires
- Publicité et Relat° Pub
- Transport
- Réceptions
- Autres

DÉPENSES DE PERSONNEL

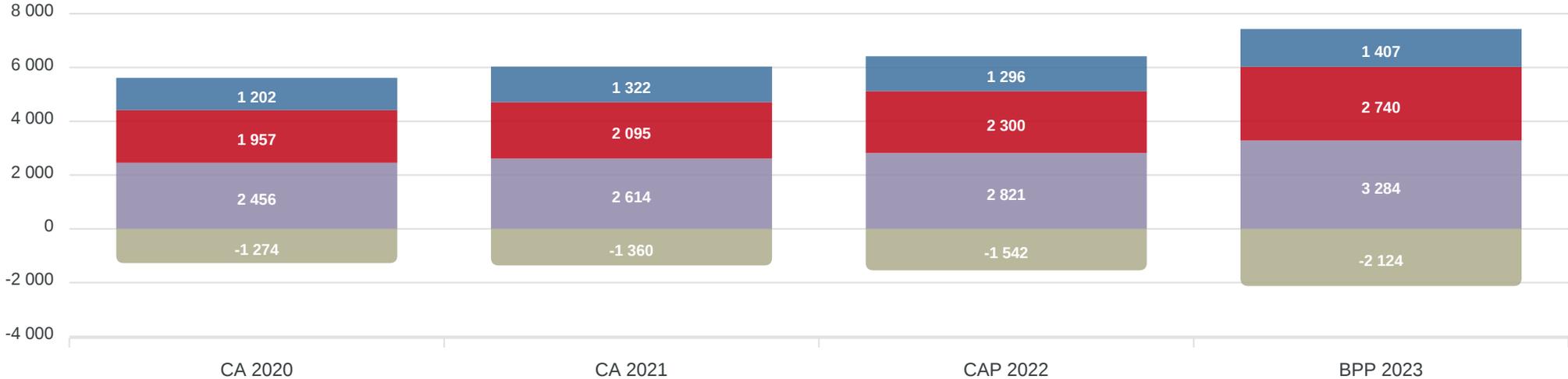
COMMENTAIRES

Nos dépenses de personnels, pour cette nouvelle année devraient se stabiliser autour 5,3 millions d'euros ce qui correspond à une hausse de 8.41% par rapport à 2022. En plus de l'augmentation classique des avancements d'échelons liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), cette hausse s'explique en partie par l'augmentation du point d'indice de la fonction publique. Cette hausse qui s'avérait plus que nécessaire pour les agents de la fonction publique ne rattrape pas la perte de pouvoir d'achat constante depuis le gel de ce point en 2010. De plus, notre population s'accroît et avec elle le besoin de services, ainsi des postes spécifiques ont été recrutés, en 2022 avec l'arrivée de policiers municipaux supplémentaires et prochainement afin de renforcer nos services techniques. Les recrutements s'avèrent de plus en plus difficiles. La faiblesse des salaires, les conditions de logements et les coûts liés à la mobilité font que la fonction publique n'attire plus, cependant que les campagnes de dénigrement journalistiques ou "le fonctionnaire bashing" font leur œuvre. Ainsi la baisse du pouvoir d'achat fini de ternir l'image d'une fonction publique pourtant si essentielle à notre quotidien. Nous faisons également le choix fort d'appliquer la même hausse de salaire, équivalente à celle du point d'indice, aux personnels non titulaires pour atténuer l'impact de l'inflation, en considérant que ceux-ci sont autant investis pour la collectivité que les titulaires. Le taux des dépenses de personnel par habitant est à Grabels inférieur à 600€. Notre commune a une charge de personnel conforme à la strate des communes de même taille ayant fait le choix d'avoir un service public d'accueil périscolaire et extrascolaire ainsi qu'une crèche municipale.

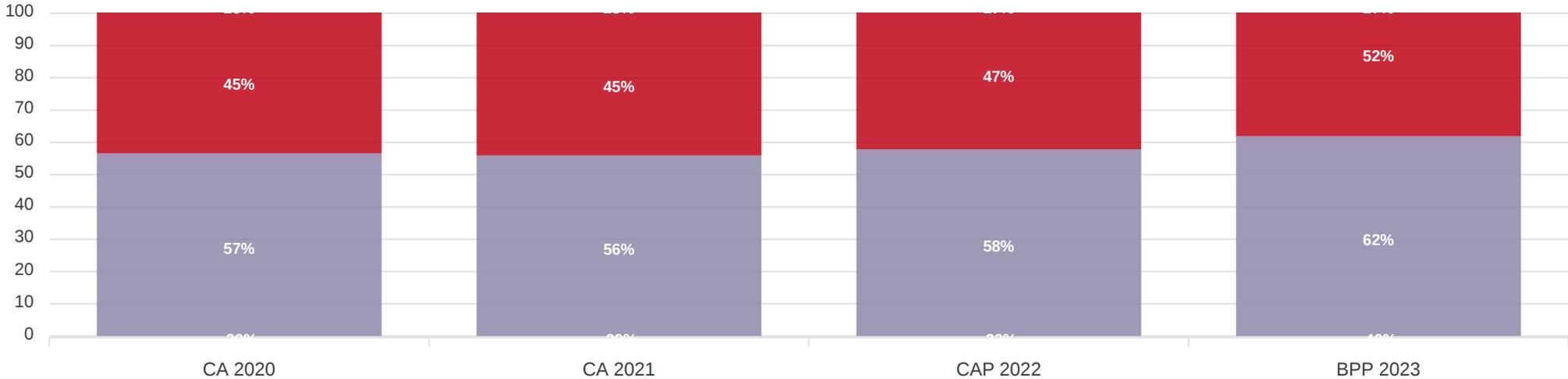
	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023	Évol.
Rémunérations titulaires	2 455,7 k€	2 614,0 k€	2 820,5 k€	3 284,0 k€	+10,2 %
Non titulaires	1 957,2 k€	2 095,2 k€	2 300,0 k€	2 740,0 k€	+11,9 %
Vacations	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Insertions	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Sécurité sociales	1 202,0 k€	1 321,9 k€	1 296,4 k€	1 407,0 k€	+5,4 %
Autres	-1 273,6 k€	-1 359,9 k€	-1 542,4 k€	-2 124,3 k€	+18,6 %



Dépenses de personnel en k€



Dépenses de personnel en base 100



- Rémunérations titulaires
- Non titulaires
- Vacations
- Insertions
- Sécurité sociales
- Autres

CONTINGENTS ET SUBVENTIONS

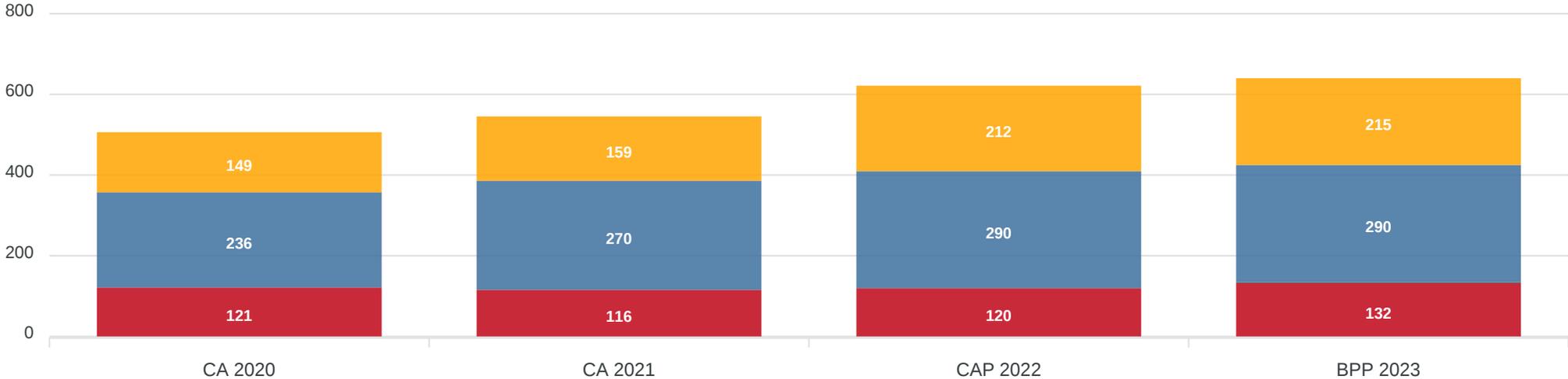
COMMENTAIRES

Pour 2022, nos subventions au CCAS et aux associations ont été stables à savoir 290 000 € pour le CCAS et 212 000 € pour les subventions au tissu associatif. La commune confirme un engagement fort pour que les catalyseurs du lien social jouent leur rôle. Nous maintiendrons ces engagements en 2023.

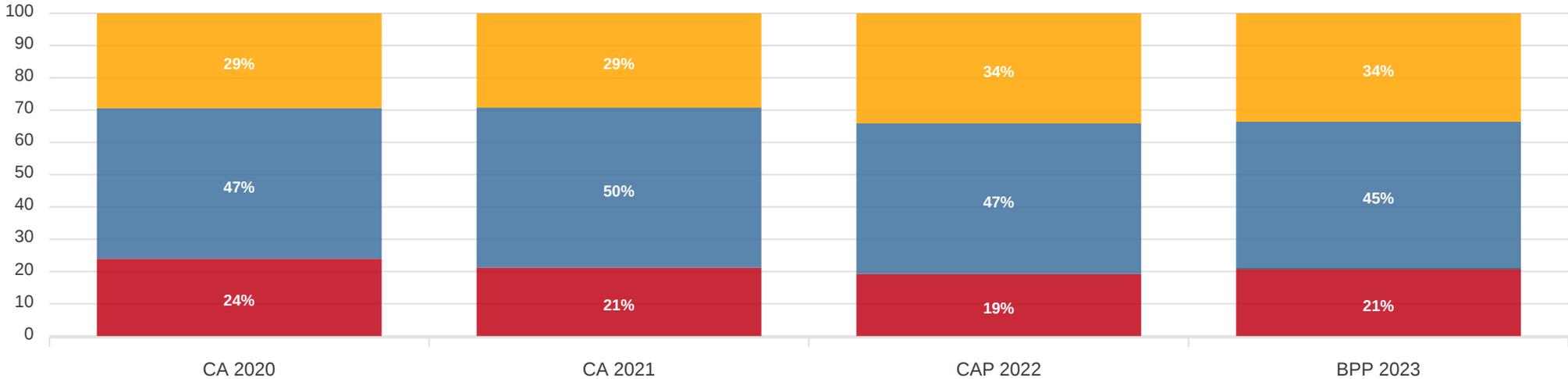
	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023	Évol.
Déficit BA	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Frais de mission	121,3 k€	115,5 k€	119,6 k€	132,0 k€	+2,9 %
Pertes	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	3,0 k€	-
Contingents	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Subventions publiques	236,0 k€	270,4 k€	290,0 k€	290,0 k€	+7,1 %
Subventions privées	149,0 k€	159,4 k€	212,0 k€	215,0 k€	+13,0 %
Autres	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %



Dépenses réelles en k€



Dépenses réelles en base 100



- Déficit BA
- Frais de mission
- Pertes
- Contingents
- Subventions publiques
- Subventions privées
- Autres

ATTÉNUATION DE PRODUITS

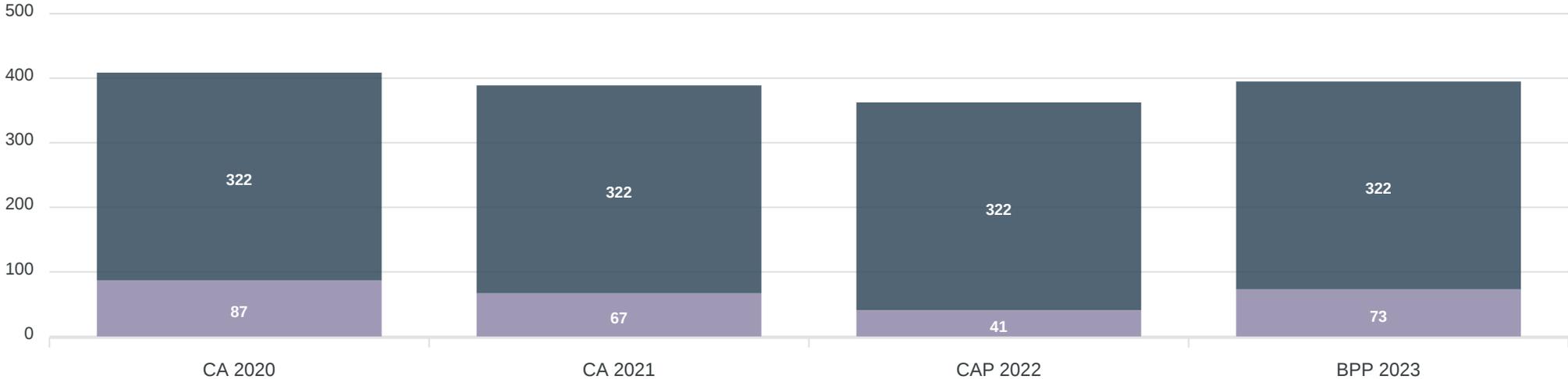
COMMENTAIRES

Nous trouvons dans ce chapitre les attributions de compensations versées au fonctionnement de la métropole, notamment pour les voiries et la GEMAPI. Cette attribution est stable depuis 2015 à hauteur 321 000 €. Nous versons également à la métropole 500 000€ à ce titre pour l'investissement destiné aux voiries communales. Cette année nous souhaitons qu'elle soit principalement affectée à l'opération de végétalisation de la place Jean Jaurès qui est de compétence métropolitaine. Dans ce chapitre également, la prévision de pénalité pour retard de réalisation de logements sociaux au titre l'article 55 de la loi SRU, retard que nous comblons chaque année avec plus de 17% de logements sociaux et l'objectif d'atteindre les 20 % à la fin de la mandature. Ainsi, cette année nous devrions mobiliser 73.000 € à ce titre.

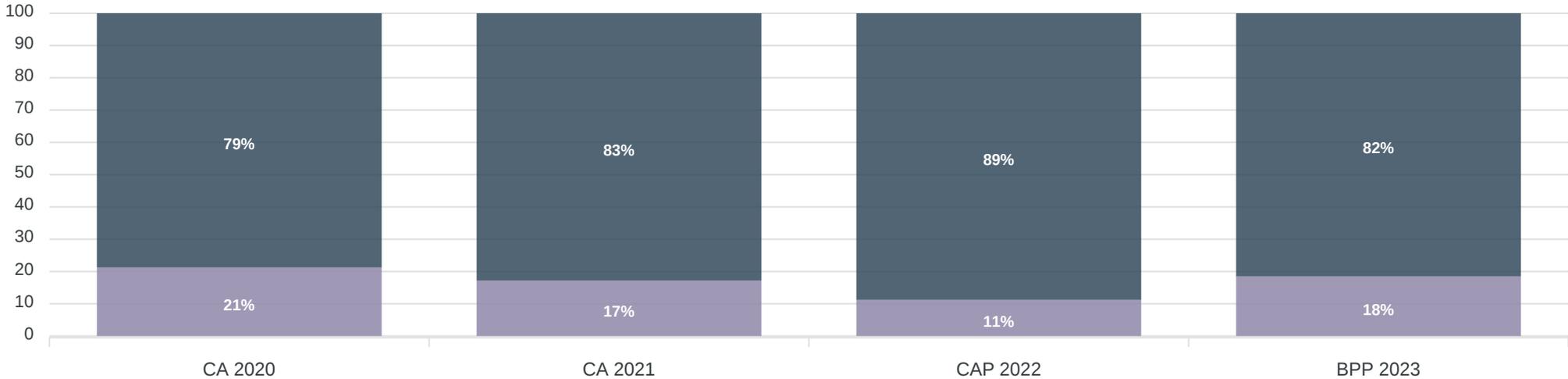
	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023	Évol.
SRU	86,7 k€	67,0 k€	40,6 k€	73,0 k€	-5,6 %
Logements vacants	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
AC & DSC	322,0 k€	322,0 k€	322,0 k€	322,0 k€	0,0 %
FNGIR	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
FSRIF	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
FPIC	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-



Atténuation de produits en k€



Atténuation de produits en base 100



- SRU
- Logements vacants
- Locations
- FNGIR
- FSRIF
- FPIC
- Autres

RECETTES D'INVESTISSEMENT

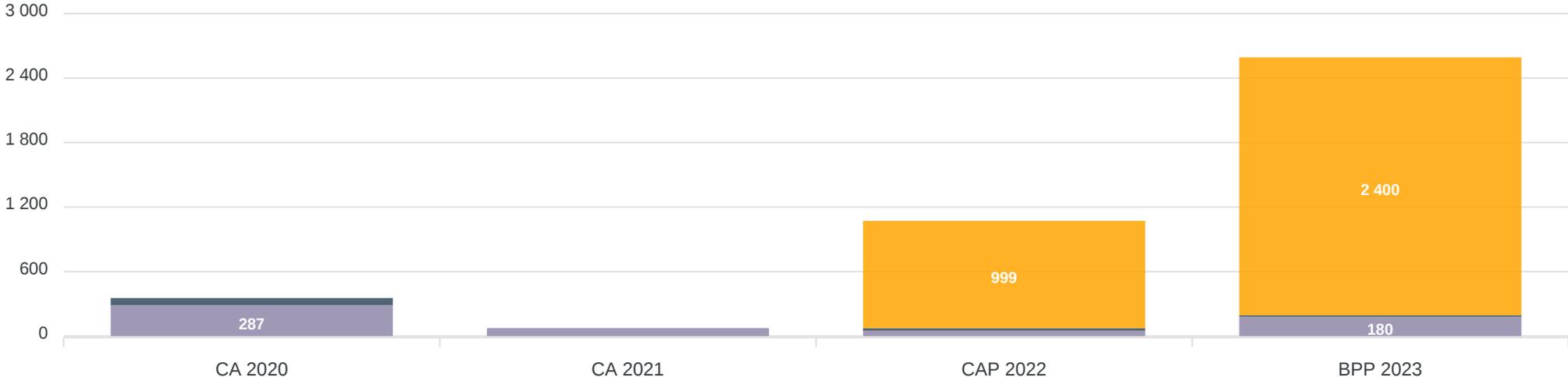
COMMENTAIRES

En 2022, nos recettes sont liées pour la majorité à la mobilisation d'un emprunt, quelques subventions et surtout notre autofinancement. Les subventions liées aux programmes d'équipements de la commune auprès de l'Europe, de l'État et de la région pour l'école Delteil, l'aménagement des espaces publics ou le renouvellement du parc auto seront mobilisées en 2023. De même un emprunt auprès de la banque des territoires contractualisé en 2022 avant les fortes hausses sera également mobilisé en 2023.

	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023	Évol.
FCTVA	287,3 k€	74,5 k€	50,1 k€	180,0 k€	-14,4 %
Subventions recues	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Produits de cessions	66,4 k€	0,0 k€	23,0 k€	13,5 k€	-41,2 %
Autres Immo financières	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunt	0,0 k€	0,0 k€	999,0 k€	2 400,0 k€	-
Autres recettes	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-



Recettes réelles d'investissement en k€



Recettes réelles d'investissement en base 100



- FCTVA
- Emprunt
- Produits de cessions
- Autres recettes
- Autres Immo financières
- Subventions reçues

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

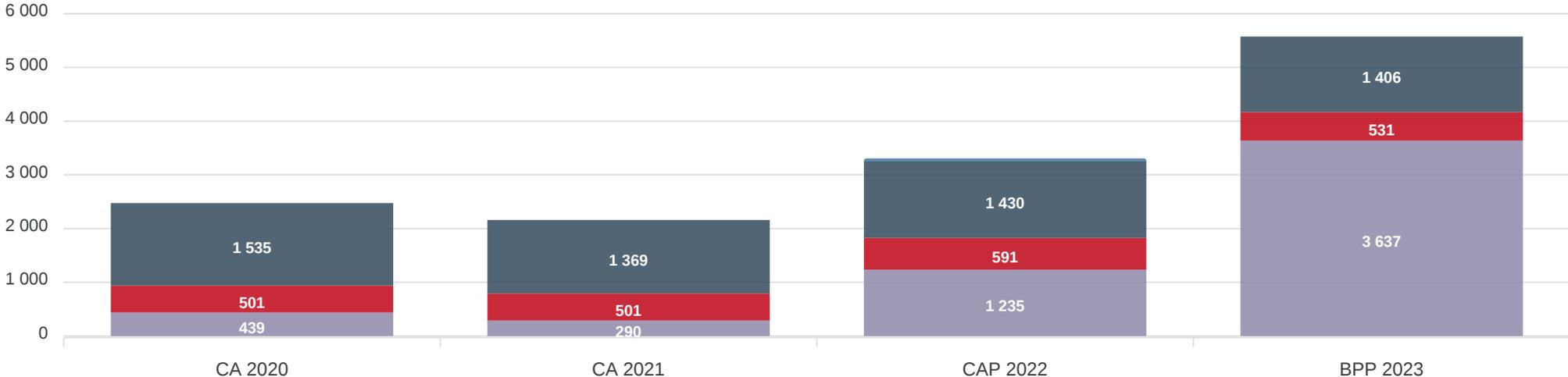
COMMENTAIRES

En 2022, nous avons mobilisé notre investissement pour l'amélioration des bâtiments de notre commune. La modernisation du parc informatique de la commune, le début de l'installation de la vidéoprotection, le remplacement d'un véhicule, plusieurs études en vu de nos investissements de 2023 ont été le gros de nos dépenses 2022. En 2023, l'investissement communal majoritaire se portera sur la rénovation thermique de l'école J. Delteil, une dépense estimée autour 1,7M€. La place Pablo Neruda sera aménagée pour un montant de 500 000€ TTC. Le Théâtre de poche sera lancé, le montant total de l'opération devrait s'équilibrer autour de 800 000€. La poursuite de la vidéoprotection pour un montant de 125 000€, le dernier chauffage au propane sera lui aussi changé pour être remplacé par une pompe à chaleur, beaucoup plus performante, pour un montant estimé à 45 000€ et du renouvellement des mobilités pour 85 000€ feront également partie de nos dépenses d'équipements. Enfin le lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux avec le CCAS, le nouveau site internet de la commune et le début des travaux sur le stade S. OLTRA seront aussi des investissements que nous prévoyons pour 2023.

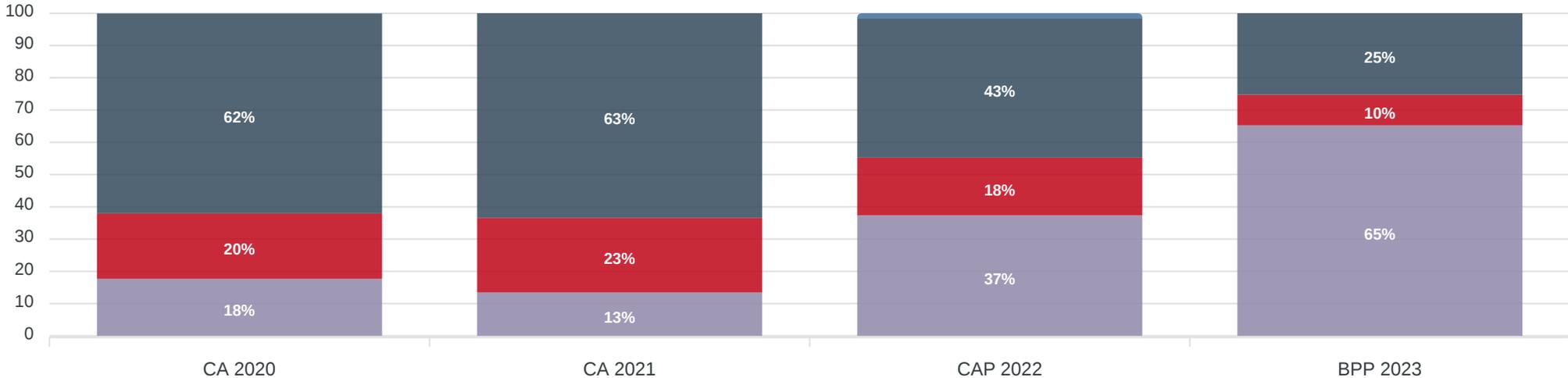
	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	BPP 2023	Évol.
Dépenses d'équipement brut	438,6 k€	290,2 k€	1 234,7 k€	3 636,7 k€	+102,4 %
Subventions versées	500,9 k€	500,9 k€	590,9 k€	530,9 k€	+2,0 %
Remboursement d'emprunt	1 534,9 k€	1 369,2 k€	1 429,8 k€	1 405,9 k€	-2,9 %
Dépenses imprévues	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses d'investissement	1,7 k€	0,0 k€	50,0 k€	0,0 k€	-100,0 %



Dépenses réelles d'investissement en k€



Dépenses réelles d'investissement en base 100



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement